



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2016

Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie Madeleine PARENTEAU, Marie GAUTREAU, Laïd AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, David LAGLEYZE Frédéric LEBRUN, Robert MARION, Monique CHANET, Véronique PICHÉREAU, Emmanuel NOZAY, Sébastien PERROTIN, Claire GAUDRON, Cédric TECHER

Excusés : Céline FOURREAU (Pouvoir à Delphine),

Secrétaire de séance : David LAGLEYZE

Date de La Convocation : 29/11/16

Diffusion : Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR

Tarifs 2017

Délégués communautaires

Approbation de la modification du PLU

Décision modificative

ZAC de la Roulière : Approbation du CRAC, de l’avance annuelle et du modificatif n°1

Archives communales : création d’un poste d’attaché

Construction des vestiaires : Contrat de maîtrise d’œuvre

Cessions de chemins communaux

Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p>Approbation des Comptes rendus précédents 03 et 09 Novembre 2016</p> <p><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <p><u>1°) Tarifs 2017 (JL) :</u> Lors de la commission des finances puis d’adjoints, les bilans 2016 ont été faits et les propositions de tarifs 2017 proposés sur un tableau joint à la présente synthèse. Il vous sera également remis lors de la réunion</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver les tarifs pour l’année 2017</i></p>	<p>Les comptes rendus des 03 et 09 novembre ont été approuvés à l’unanimité</p> <p>Maintien des tarifs 2016 – Un forfait de 30 euros sera demandé aux associations ayant la gratuité d’une salle et étant dans l’impossibilité d’effectuer le ménage complet.</p> <p>Le tarif des salles (Gourmandine et Salle de réunion) est fixé à 100 € par 12 voix pour et 7 abstentions</p> <p>Les tarifs des repas du restaurant scolaire sont fixés à 3.45 euros au lieu de 3.40 euros pour les enfants de la commune et 3.65 euros au lieu de 3.60 euros pour les enfants hors commune – le prix du repas adulte est maintenu à 6 euros</p> <p>Le prix du portage de repas est maintenu mais une participation supplémentaire de 1.50 euros sera demandée en cas de « plat complet » avec un légume et qui permet un repas du soir</p> <p>Les autres tarifs communaux (location de verres, photocopies, forfait gardiennage de chien, concessions cimetières, etc) restent inchangés</p>

2°) Délégués Communautaires (DR) :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Jacques et Laïd ont été élus délégués communautaires à l'unanimité.

Le fait que le maire ne soit pas délégué communautaire lui enlève le droit de vote. La question mérite d'être débattue à nouveau

Le Conseil Municipal doit abroger la précédente délibération et élire 2 nouveaux délégués

3°) Approbation de la modification du PLU (DR) :

Le Conseil Municipal a engagé la modification du PLU par délibération le 04 Février 2016 – L'enquête publique a eu lieu du 12 septembre au 15 octobre et le commissaire a rendu son rapport d'enquête avec quelques modifications qui seront explicitées lors de la séance

Le Conseil Municipal doit approuver par délibération la modification du PLU.

4°) Décisions modificatives (JL) :

Certaines prévisions budgétaires s'avèrent insuffisantes et avant de clôturer l'exercice il convient de régulariser quelques écritures :

Frais de personnel : + 10 000 € (plusieurs arrêts de travail et recrutement d'un contrat aidé) – Les remboursements viennent en contre partie sur un autre poste comptable

Chapitre 040 en investissement : écritures pour les amortissements de biens

Remboursement capital des emprunts : + 3 000 € (un remboursement de capital non pris en compte au budget)

Le Conseil Municipal doit approuver par délibération ces décisions modificatives.

5°) ZAC de la Roulière : Approbation du CRAC, de l'avance annuelle et du modificatif n°1 (DR)

Chaque année le bilan de la ZAC est établi et doit être approuvé par délibération.

Le barème des fermages agricoles est en baisse de 0.42 % pour 2016

Afin que le Maire puisse représenter Etriché par son vote lors des réunions de bureau de la CCALS (Communauté de Communes Anjou Loire et Sarthe), la délibération du 03 novembre nommant les délégués communautaires (Jacques LEBRUN et Laïd AOUDJ) est abrogée. Laïd AOUDJ se retire et laisse sa place à Régine BRICHET.

Les 2 conseillers communautaires de la CCALS élus par 18 voix pour et 1 abstention sont donc Régine BRICHET et Jacques LEBRUN à compter du 1^{er} janvier 2017

A la suite de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur, la modification du Plan Local d'Urbanisme est approuvée à l'unanimité et le dossier sera mis à disposition du public au secrétariat de mairie et sur le site Internet de la commune

Les décisions modificatives de crédit sont adoptées à l'unanimité

Une présentation du Compte Rendu d'Activités (CRAC) de la ZAC de la Roulière est faite – Afin de relancer la vente des terrains, les prix ont été baissés lors d'une précédente réunion et plusieurs pistes sont à l'étude pour divers concepts d'habitat – Le CRAC est adopté à l'unanimité

Au vu des ventes et du bilan 2016 de la ZAC, le conseil municipal a approuvé lors de sa réunion du 13 octobre, la baisse des prix des lots. Toutefois afin de ne pas amplifier les frais financiers, il est proposé de verser annuellement une avance de 30 000 € à ALTER

Cette année, un modificatif est proposé et comprend *‘l’optimisation de la desserte viaire pour réduire les linéaires de voiries à aménager et pour favoriser l’apaisement du quartier et une meilleure intégration du projet aux franges construites existantes »*

Le Conseil Municipal doit approuver par délibération ces 3 points concernant la ZAC.

6° Archives départementales création d’un poste d’attaché (RB) :

Il avait été prévu de procéder au classement des archives communales. L’archiviste départementale est disponible à compter du 23 janvier prochain et peut intervenir à compter de cette date, pour une durée de 3 mois et demi environ. Un contrat à durée déterminée sera établi pour son recrutement au grade d’attaché

Le Conseil Municipal doit ouvrir ce poste d’attaché par délibération.

7°) Construction des vestiaires : choix de la maîtrise d’œuvre (LA)

La CCLS a procédé à la consultation pour le choix de l’architecte pour les constructions des vestiaires de Cheffes et Etriché mais ce sont les communes qui doivent valider le marché.

Le cabinet LOOM Architecture de Châteaubriant a été retenu pour une maîtrise d’œuvre s’élevant à 18 955 € HT (22 746 € TTC), soit 8.50 % d’un coût prévisionnel de travaux de 223 000 € HT (267 600 € TTC)

Le Conseil Municipal doit approuver par délibération ce taux.

8°) Cessions de chemins communaux (JL) :

Plusieurs chemins communaux sans débouchés ou intérêts pour la commune font l’objet d’une demande d’acquisition par les riverains et dans le cadre de la liaison avec le PEM, une demande d’échange de chemin est faite par un particulier.

Une enquête publique doit être engagée pour ces cessions (coût environ 500 € d’insertion dans les annonces légales)

Afin d’anticiper un bilan qui peut être coûteux au vu des charges financières, il est décidé de verser annuellement une avance de 30 000 euros à Anjou Loire Territoires(ALTER) – Cette somme récupérable en cas de besoin sera revue chaque année lors de l’approbation du CRAC et est approuvée à l’unanimité

Le dossier modificatif de la ZAC concernant l’optimisation de la desserte viaire est également approuvé à l’unanimité

La création d’un poste d’attaché est adoptée à compter du 23 janvier 2017 pour le classement des archives communales en collaboration avec les archives départementales de Maine et Loire

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maîtrise d’œuvre avec le bureau d’architectes LOOM au taux 8.50 % des travaux HT par 18 voix et 1 abstention – Différents points du contrat seront à revoir, notamment la tolérance de 5 %, ceci dans le but de ne pas dépasser l’enveloppe budgétaire prévue initialement à 250 000 euros HT –

Il est souhaité une réunion en mairie d’Etriché – Celle-ci aura lieu le Lundi 19 Décembre à 18 h 30 - Des échantillons du bardage sont demandés

Les demandes d’achats de chemins communaux sont acceptées ainsi que le dossier d’enquête publique sous réserve de vérification qu’il n’y ait pas de contraintes de réseaux ou de retournement

Les tarifs fixés en 2011 restent en vigueur (20 cts d’euros le m² pour un chemin sans intérêt, 1.00 euro/le m² pour un chemin desservant des parcelles agricoles et 2 euros le m² pour un chemin améliorant la valeur du patrimoine du riverain

Le Conseil Municipal doit approuver par délibération ces cessions de chemins communaux.

9°) Questions Diverses :

- Projet d'aménagement de de la Grange et du secteur de l'Alerte

7°) Infos diverses :

- **Voyage à Paris (RB)**

OBLIGATION d'avoir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et afin de ne pas être refoulé à l'entrée, une copie de la CNI ou du passeport est à envoyer à MC au plus tôt (nécessité que l'orthographe des noms et prénoms soient identiques sur le listing des participants à leur envoyer et lors du contrôle sur place

- **Visite du sous-préfet**

Le projet de marché public pour l'aménagement de la grange sera étudié en commission communale avant toute décision et débattu au prochain conseil municipal – L'hypothèse d'y mettre le bureau de poste est à affiner. Ce projet sera validé sous réserve des coûts induits par une telle opération

Les nouveaux horaires de la poste seront :

Guichet fermé le lundi mais ouvert du mardi au samedi de 8 h 30 à 10 h 30 à compter du 1^{er} janvier 2017

Les heures effectuées par Virginie seront transférées à Sandra pour la gestion du site Internet, des différents supports de communication (panneau lumineux, etc.)

Les ateliers participatifs auront lieu les 10 et 31 janvier 2017 à 20 h 30 – Afin d'organiser ces ateliers, il est demandé aux élus de s'inscrire : Régine Jacques Mado Monique Laïd Cédric

Afin de transmettre les identités précises des élus pour les visites, la copie de la carte d'identité en cours de validité est demandée à chaque élu

A l'occasion d'un circuit «découverte du territoire», le sous-préfet est venu visiter l'harmonia